



Commentaires sur le document de travail du Conseil Régional pour son guide de programmation concernant les équipements sportifs pour les lycées d'Aquitaine.

Depuis des années, le SNEP-FSU demande que les espaces de travail existent en nombre suffisants pour les collèges et lycées. Par ailleurs, nous demandons aussi que ces espaces soient adaptés à l'enseignement de l'EPS. Depuis plusieurs années, des groupes de travail (commissions tripartites : collectivité de rattachement, IA-IPR EPS, SNEP-FSU) ont vu le jour pour travailler (entre autres) sur ces questions. C'était une de nos revendications.

L'an passé le Conseil Régional a décidé de remettre à jour son « guide de programmation », en se basant sur la concertation au sein de ces commissions tripartites. En s'appuyant sur le guide ministériel et les référentiels du SNEP-FSU sur les équipements, nous avons fait des propositions qui ont servi de base à l'élaboration de ce nouveau document (nous avons ensuite eu plusieurs réunions de travail et de négociations). Le Conseil Régional propose donc à ce jour un « document de travail » qui constitue déjà une avancée par rapport à l'ancien guide. Mais nous souhaitons encore le faire évoluer.

Nous faisons ici un « bilan d'étape » à la profession. C'est bien l'orientation syndicale du SNEP-FSU de faire part, le plus souvent possible de l'état des négociations, vous retrouverez donc ici à gauche le document de travail et à droite les commentaires que nous en faisons.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Tout d'abord, le guide proposé ne précise pas le nombre d'unités de travail nécessaires pour l'EPS en fonction du nombre d'élèves de l'établissement. Alors que cette précision existait dans l'ancien guide et que le guide ministériel le précise : cet oubli fâcheux doit être réparé !

<i>Document de travail du Conseil Régional</i>	<i>Commentaires du SNEP-FSU Bordeaux</i>
<p>1. Equipements intérieurs : les Grandes salles -Dimensions des salles : 26,3x48,20 – Hauteur sous plafond 7m minimum (9m si présence d'une SAE)- dans le cadre d'une construction neuve (type E) sous maîtrise d'ouvrage région, à l'intérieur d'un EPLE. Si le périmètre foncier ne le permet pas, cette dimension pourra, si nécessaire être réduite (type C) avec optimisation des tracés en cas de contrainte.</p>	<p>Ces dimensions (« type E » ou « nouveau standard ») sont les préconisations du SNEP-FSU. Ces dimensions figurent aussi dans le guide ministériel. Il faudra tout faire pour que le foncier soit prévu pour. Le SNEP a demandé qu'on enlève la dernière phrase, mais cela a été refusé.</p>
<p>-Tracés et réservations au sol : Dans le cadre d'une nouvelle construction, sous réserve d'un accord de l'ensemble des utilisateurs lors d'une concertation en phase d'études de conception, les tracés et réservations au sol seront réalisés selon le document « Plans grandes salles et réservations » du SNEP-FSU version Novembre 2012.</p>	<p>Sur les tracés et réservations au sol, la Région se basera sur nos propositions. Des salles multi activités (avec des tracés adaptés en terme de largeur et couleur) verront le jour... avec aussi des réservations au sol qui permettront d'utiliser un matériel plus léger pour les élèves (et qui dégrade moins les sols sportifs comme les poteaux de badminton qui roulent sur le sol par exemple).</p>
<p>Cas particulier des SAE : La réalisation d'une telle structure peut s'étudier en l'absence de possibilité de recourir à une autre activité de la même compétence. Si une décision positive est prise, prévoir une localisation dans le sens de la largeur du gymnase. La largeur de cette structure sera comprise entre 15 et 20m (15 à 20 voies), avec une hauteur de 7m minimum.</p>	<p>Nous avons insisté sur l'installation du mur dans la largeur contrairement à ce qui a été fait dans le nouveau gymnase de Cenon. Cette configuration permet l'utilisation de 2 unités de travail en même temps (avec un rideau de séparation).</p>
<p>Nature des sols : La Région posera systématiquement des sols de</p>	<p>Nous avons fait référence au revêtement du</p>

type « sol sportif » selon les normes en vigueur.	gymnase de Bègles qui nous semble très approprié.
Isolation/chauffage/Eclairage/Acoustique : L'éclairage et l'acoustique seront réalisés là aussi selon les normes et réglementation en vigueur. Pour l'éclairage, les dos de rampe seront arrondis pour éviter le blocage des balles, ballons... Concernant le chauffage, nous demanderons 16°C minimum pour nos gymnases.	Ce sont des questions incontournables pour la qualité du travail et le respect de la santé (tant de l'élève que de l'enseignant). Nous proposerons à chaque construction les préconisations sur ce sujet (cf. référentiel du SNEP-FSU). C'est la température minimale que nous demandons (18° optimale)
Rangement, douches, vestiaires, etc. : Pour les scolaires, 50m2 de rangements, si tous les sports sont accueillis dans le gymnase. Sinon, s'il y a d'autres salles annexes et si le gymnase est réservé aux sports de ballon, 20m2 peuvent suffire. Un rangement spécifique sera prévu dans le cas particulier de réalisation d'une SAE (pour mettre en sécurité le matériel). Cette préconisation ne tient pas compte des usages non scolaires qui seront traités au cas par cas	Nous avons fait ajouter « Pour les scolaires » afin d'éviter les « partages d'espaces » et de garder un espace spécifique pour l'EPS... Nous avons fait rajouter de l'espace si le gymnase est le seul lieu de rangement.
Salle de réunion pour les enseignants : Dans le cadre d'une construction neuve, prévoir un bureau spacieux comme au lycée de Bègles (17m2) qui peut également servir de salle de réunion. Prévoir également un emplacement permettant d'avoir une vue dégagée sur la salle, et un accès rapide aux vestiaires.	Comme cette salle peut servir de salle de réunion, elle devra être équipée en internet, informatique, etc... Nous avons aussi demandé une « salle de l'AS ». Le Conseil Régional nous a renvoyé à la partie « maison des lycéens » du guide de programmation : « salle d'activité, pour permettre aux lycéens d'effectuer spontanément et librement des activités culturelles, sportives ou ludiques. Elles devront être polyvalentes. On pourra cependant prévoir, en fonction de la demande, des locaux adaptés à des activités spécifiques ».
2. Equipements Intérieurs : les salles spécialisées et semi-spécialisées. Surfaces : 396m2(18x22m) avec une hauteur sous plafond de 5m. Cette superficie pouvant être réduite selon les surfaces ou le foncier disponible à 289m2 (17mx17m)	Les 396m2 sont une proposition du SNEP-FSU (cf. référentiel «salles spécialisées et semi spécialisées »). Nous avons demandé de ne pas réduire la taille de la salle (dernière phrase)
Rangements : A prévoir 35m2 pour une salle spécialisée neuve. Si cet espace est l'unique espace de rangement pour l'EPS dans l'établissement, prévoir 10 à 15m2 supplémentaires.	Les 35m2 sont une demande du SNEP-FSU (cf. même guide), nous avons fait rajouter l'augmentation de l'espace si c'est l'unique rangement (comme c'est le cas parfois)
Les salles de musculation : Prévoir la dimension suivante : 13,8m x 6,5m (89,7m2) avec une variante pouvant descendre à 49m2 (8,8x5,6) si pas de possibilité d'avoir la surface préconisée	C'est une préconisation des IA-IPR EPS de l'académie. Nous n'avons pas étudié précisément cette question (faute de temps et de « référence » sur cette activité). N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Les aménagements proposés de ces salles sont disponibles sur le site EPS de l'académie de Bordeaux.
Chauffage : Pour les salles spécialisées et semi-spécialisées, une température minimale de 18°C sera requise.	C'est ce que nous avons demandé.
3 Les espaces extérieurs Athlétisme : Un revêtement synthétique sera mis en œuvre pour la réalisation de nouvelles pistes d'athlétismes. Sur les installations existantes, l'étude sera faite au cas par cas. Pour la réalisation d'un nouveau plateau sportif, réalisation d'un anneau de 250m permettant d'installer 4 terrains de basket et 2 terrains de hand, et prévoir un local de rangement à proximité et accessible facilement. L'espace intérieur des pistes d'athlétisme pourra aussi, au regard	Nous demandons depuis des années, pour des raisons évidentes de sécurité (mais aussi de plaisir de pratique) des revêtements en synthétique . Pour l'intérieur des pistes, suite à plusieurs discussions, il nous a semblé intéressant de les adapter en fonction des autres installations existantes dans l'établissement (proposition athlé : référentiel SNEP, terrains herbés avec tracés : référentiels SNEP)

des équipements existants pour le lycée, être consacré à un espace d'athlétisme ou à un terrain en herbe avec tracés adaptés.	
' Sport collectifs de grands terrain : La Région souhaite poursuivre dans la voie de la réalisation de terrains naturels	Nous avons rappelé la plus grande utilisation des terrains en synthétique (/ aux conditions météo) donc plus adaptés aux cycles scolaires. La Région a mis en avant la difficulté de recyclage de ces terrains et de leur entretien spécialisé. Nous avons informé la Région que le Conseil Régional de Bretagne avait choisi les terrains synthétiques pour l'EPS, et que sur la question du recyclage, il était intéressant de se mettre en relation avec eux.
Halles sportives : La démultiplication des halles sportives couvertes non chauffées est abandonnée. Cette solution pourra cependant être étudiée au cas par cas, sur demande de la communauté éducative.	Le Conseil Régional a demandé son avis au SNEP-FSU sur ce choix : pour nous cela a été très clair et nous nous félicitons de la première phrase sur l'abandon des halles sportives . Nous avons demandé de retirer la seconde phrase qui « ouvre la porte » à des possibles installations de ce type. Le CR nous a répondu que la phrase était maintenue pour permettre des « cas exceptionnel ». Nous appelons la profession à la vigilance pour que la première phrase demeure la règle partout et exiger des équipements de qualité.

Ce « guide de programmation » est prévu actuellement pour les ouvrages dans les EPLE, construits par la Région. Mais il sera également la base de discussions du Conseil Régional avec les mairies lors de la construction des installations qu'utiliseront les lycéens. Nous travaillerons pour que les subventions allouées par le CR aux communes pour des constructions d'installations sportives soient conditionnées au respect du guide de programmation (seul moyen pour que les pratiques de construction évoluent).

Par ailleurs, ce « guide de programmation » doit être un point d'appui pour aller également vers l'amélioration des équipements pour les collègues. Ce sera un point d'appui pour nos discussions avec les conseils généraux de l'académie de Bordeaux.

Enfin, ce texte est issu d'un état du « rapport de force » sur la question des équipements. Nous travaillons depuis des années sur ces questions et dernièrement nous avons participé entre autres à la finalisation des plans du gymnase du Lycée V. Havel de Bègles (un peu trop tard à notre goût) et permis nombre d'améliorations.

Il est indispensable que ce rapport de force se maintienne et que chaque collègue EPS n'hésite pas à utiliser les outils du SNEP-FSU pour revendiquer un haut niveau d'exigence pour les conditions de travail et d'apprentissage des élèves en EPS. Car comme vous le savez, un texte ne suffit pas pour obtenir des constructions adaptées **mais cela reste un énorme point d'appui évidemment...**

Il faut savoir que des gymnases de très grande qualité sont déjà sortis de terre, sur la base de proposition du SNEP-FSU cf. site national : <http://www.snepfsu.net/equipe/visite.php>

Donc c'est possible.... Et cela avance dans notre académie....

Pour la commission équipements du SNEP-FSU Aquitaine
Karine RIVALLAND
Christian PIERRAT
Alain DE CARLO

Dernière minute : le SNEP-FSU vient de relancer le Conseil Régional et les IA-IPR sur la question du « chapeau » sur le nombre d'installations nécessaires. Nous serons très vigilants sur cette question !